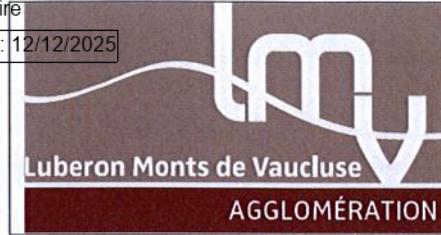


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025



République française  
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2025/ ....

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire  
Séance du 4 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55	Suffrages exprimés :	47
Présents :	31	- dont POUR :	47
Absents :	24	- dont CONTRE :	0
Absents AVEC pouvoir	16	Nombre d'abstention(s) :	0
Absents SANS pouvoir	8		

**Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président**

Mme AMOROS Elisabeth	M. DECHER Martine	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme AUDIBERT Danielle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme PONTET Annie
M. BATOUX Philippe	Mme GIRARD Nicole	M. RIVET Jean-Philippe
Mme BLANCHET Fabienne	Mme GREGOIRE Sylvie	M. ROUSSET André
M. BOREL Félix	M. JUSTINESY Gérard	M. SILVESTRE Claude
M. CARLIER Roland	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. COURTECUISSE Patrick	Mme NALLET Christine	
Mme CRESP Delphine	M. NOUVEAU Michel	
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme PALACIO Céline	

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme ANGELETTI Frédérique	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèsa	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-pierre
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. MASSIP Frédéric	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André

**Absents excusés :**

M. ATTARD Alain
Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. VOURET Eric

**Absents non-excusés :**

M. SELLES Jean-Michel
-----------------------

**Secrétaire de séance :**

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-217	<b><u>EAU &amp; ASSAINISSEMENT - Approbation des avenants aux contrats de délégations de service public assainissement collectif et non collectif avec SUEZ relatifs à la facturation de la TVA : Autorisation donnée au Président de signer</u></b>
-------------	--

- Vu le *Code Général des Collectivités Territoriales* ;
- Vu le *Code de la commande publique* ;
- Vu l'*arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020* ;
- Vu la *délibération du conseil communautaire n° 2022-64 en date du 7 avril 2022 relative à l'approbation du concessionnaire des services d'assainissement collectif et non collectif sur les communes de Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Les Taillades, Oppède et Vaugines* ;
- Vu la *délibération du conseil communautaire n°2024-161 en date du 11 décembre 2024 relative à l'approbation des avenants aux contrats de délégation de service public assainissement collectif et non collectif avec SUEZ* ;
- Vu l'*avis du bureau communautaire en date du 24 novembre 2025*.

Luberon Monts de Vaucluse assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 les compétences relatives à l'assainissement collectif et non collectif.

Lors de la prise effective de la compétence, plusieurs systèmes coexistaient :

- Représentation de substitution avec le syndicat Durance Luberon pour les communes de Lauris, Mérindol, Puget sur Durance et Puyvert ;
- Une délégation de service public avec la Société des Eaux de Marseille (SEM) pour la commune de Lourmarin ;
- Une convention de délégation de compétence pour la commune de Vaugines (régie) ;
- Plusieurs délégations de service public avec l'entreprise SUEZ pour les autres communes.

Concernant les délégations, nous dénombrons :

- Une DSP d'assainissement collectif et non collectif à Cabrières d'Avignon ;
- Une DSP d'assainissement collectif et non collectif aux Beaumettes ;
- Une DSP d'assainissement collectif et non collectif à Lagnes ;
- Une DSP d'assainissement collectif et non collectif à Maubec ;
- Une DSP d'assainissement collectif à Robion ;
- Une DSP d'assainissement collectif et non collectif, plus récente appelée Concession n°21EAFS002 CALMVA, regroupant différents périmètres dans un objectif d'harmonisation des fins de contrat avec des intégrations par palier de certaines DSP arrivant à terme.

Il s'agit :

- Du périmètre de la collecte de Cavaillon depuis le démarrage ;
- Du périmètre de Cheval-Blanc depuis le 01/01/24 ;
- Des périmètres de Gordes et Les Taillades depuis 01/01/25 ;
- Enfin du périmètre d'Oppède à partir du 01/01/26.

La pratique de ces contrats montre une distinction entre eux quant aux reversements de la TVA. En effet, seul le contrat de DSP CALMVA prévoit le versement TTC. Ainsi, pour l'ensemble des autres contrats, l'objet des avenants est de donner mandat d'auto-facturation au délégataire pour les reversements de TVA collectés pour le compte de LMV.

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire  
Séance du 4 décembre 2025

Ces avenants poursuivent un objectif de simplification et d'uniformisation des contrats de DSP de l'agglomération.

Il est demandé au conseil communautaire de valider les avenants des DSP des Beaumettes, de Cabrières les Avignon, de Lagnes, de Maubec et de Robion afin de prévoir le versement TTC.

Le Conseil Communautaire,  
Oui le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE l'avenant n° 8 au contrat de délégation de service public des Beaumettes ;
- APPROUVE l'avenant n° 7 au contrat de délégation de service public de Cabrières d'Avignon ;
- APPROUVE l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public de Lagnes ;
- APPROUVE l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public de Maubec ;
- APPROUVE l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public de Robion ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Cavaillon, le 5 décembre 2025

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Le Président,

Gérard DAUDET



